

Rueil Malmaison, le 16 mars 2022

A l'attention de Monsieur Patrick Ollier, Maire de Rueil-Malmaison, Président de la Métropole du Grand Paris et Vice-Président de Paris Ouest La Défense A l'attention de Madame Rita Demblon, Adjointe à la Petite Enfance A l'attention de Monsieur Geoffroy Greff, Directeur Général Adjoint

Mesdames, Messieurs,

Conscients de tout le travail que vos équipes et vous-même fournissez pour préparer le prochain contrat de délégation de service pour la restauration collective, nous vous remercions sincèrement pour les échanges constructifs que nous avons eus le 23 juin 2021 et le 24 Février dernier.

Nous souhaiterions dans ce courrier aborder le cas très particulier de la restauration collective dans les crèches. Comme vous le savez, la petite enfance est une fenêtre d'extrême sensibilité aux perturbations endocriniennes. Les systèmes hormonaux des enfants en bas âge se mettent en place et l'exposition aux plastiques présente un risque accru d'obésité, de diabète ou encore d'infertilité.

Déjà en Décembre 2019, le rapport de la mission d'information concernant l'impact sanitaire de la migration des perturbateurs endocriniens des contenants en plastique, publié par l'Assemblée Nationale, recommandait d'« interdire les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique destinés aux nourrissons et enfants en basâge ». Par ailleurs, la directive européenne 2006/125/CE stipule que les repas destinés aux 0-3 ans «ne doivent pas contenir de résidus des différents pesticides dans des proportions supérieures à 0,01 milligramme par kilogramme », « ce qui, en principe, correspond en fait à la concentration minimale détectable ».

A notre connaissance, les petits Rueillois accueillis dans les crèches de la Ville sont aujourd'hui extrêmement exposés aux perturbateurs endocriniens au moment des repas :

- Les déjeuners ne contiennent que 20% d'aliments biologiques et les goûters 0%. Y a-t-il des contrôles, et si oui lesquels, pour s'assurer que le taux maximum de pesticides à 0,01 mg/kg est respecté pour les repas servis aux petits Rueillois ?
- Toute la vaisselle de service est en plastique (plateaux, assiettes, verres, etc...) sans garantie quand aux perturbateurs endocriniens issus de ces matériaux.
- La réchauffe des plats se fait dans des barquettes plastiques à usage unique : nous savons aujourd'hui que les plastifiants potentiellement perturbateurs endocriniens migrent dans l'alimentation dans ces conditions.

Nous souhaiterions échanger avec vous sur cet aspect précis de la prestation de restauration collective pour bien comprendre les projets en cours concernant les nourrissons et enfants en bas-âge. Nous savons votre détermination pour offrir aux petits Rueillois un cadre de vie propice à leur épanouissement et à leur réussite, et nous sommes convaincus que l'alimentation est un point clé dans cet engagement. Les maladies chroniques de demain prennent leurs racines dans l'environnement des bébés aujourd'hui. C'est maintenant que nous devons agir main dans la main pour les plus petits.

Nous saluons les actions que vous avez déjà portées avec force comme la mise en place de six écolo-crèches sur la Ville. Cette démarche est en totale cohérence avec votre engagement en octobre 2019 en tant que « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». Malheureusement, l'alimentation est pour l'instant exclue du champ d'action alors que c'est une des sources principales d'exposition aux perturbateurs endocriniens. Peut-être qu'une certification telle qu'Ecocert en Cuisine peut accompagner les crèches dans cette transition d'autant plus que la cuisine centrale de Rueil Malmaison est déjà labellisée niveau 1.

Nous vous remercions pour votre mobilisation et votre implication de tous les jours auprès de nos enfants et vous prions de croire, cher Monsieur Le Maire, chère Madame Demblon-Pollet, cher Monsieur Greff, en nos sentiments les meilleurs et en notre reconnaissance.

Les membres de l'association Du Pain Sur La Planche RM Antenne locale de l'association Cantine Sans Plastique France https://dupainsurlaplanche.weebly.com/





DIRECTIVE 2006/125/CE DE LA COMMISSION du 5 décembre 2006 concernant les préparations à base de céréales et les aliments pour bébés destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006L0125 (Article 7 alinéas 2)

Charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens – Réseau Environnement Santé http://www.reseau-environnement-sante.fr/vtspe/

Ecocert en Cuisine : http://labelbiocantine.com/